

# ***Performances territoriales et circuits courts alimentaires de proximité. Le cas de deux structures collectives paysannes, Terroirs 44 et Paysans-Artisans***

## **Auteurs**

Julien Noel<sup>1-2</sup> ; Florence Lanzi<sup>1</sup> ; Christine Margetic<sup>2</sup> ; Thomas Dogot<sup>1</sup> ; Kevin Maréchal<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Université de Liège - Gembloux Agro-Bio Tech/Unité d'Economie et Développement Rural

<sup>2</sup> Université de Nantes – IGARUN ; ESO-Nantes, ESO UMR 6590-CNRS

## **Résumé**

L'article porte sur la participation d'acteurs intermédiaires impliqués dans des circuits alimentaires de proximité dans la mise en œuvre de stratégies performantes et viables de filières agricoles et alimentaires territorialisées. L'approche empirique repose sur deux organisations situées dans les Pays de la Loire (France) et en Wallonie (Belgique). En dépit de contextes différents, ces structures collectives mobilisent chacune plusieurs dimensions de la proximité, qui, combinées à une grille d'indicateurs de viabilité, permet de souligner leur contribution certaine en termes de performances territoriales et de viabilités agricoles et alimentaires.

**Mots-clés :** circuits courts, proximité, viabilité, performances, intermédiaires, Pays de la Loire, Wallonie

## **Introduction**

La transition vers le développement durable du secteur alimentaire est un processus complexe de déverrouillage (unlocking) influencé par les transformations du paysage institutionnel et/ou économique, et l'émergence endogène de niches d'innovation (Darnhofer *et al.*, 2015 ; Chiffolleau, 2018). Ces dernières explicitent un nécessaire rapprochement des acteurs autour d'un approvisionnement alimentaire, objet d'une remise à l'échelle (ré-appropriation du système par leurs bénéficiaires), d'une re-spatialisation (redonnant du sens à l'origine des produits consommés), et d'une re-connexion (reflétant les motivations individuelles et collectives des actions territorialisées). En essor, ces niches s'appuient sur de nouvelles logiques et modalités d'action collective ainsi que sur des processus de développement territorial renouvelés (Le Velly, 2017 ; Lanciano *et al.*, 2018).

Notre propos vise à appréhender de telles (re)compositions collectives formalisées pour répondre aux enjeux soulevés par les circuits alimentaires de proximité à l'échelle des territoires. Dans la continuité des travaux de Prigent-Simonin et Hérault-Fournier (2012), de Praly *et al.* (2014), puis de Mundler et Rouchier (2016), nous estimerons dans quelles mesures des organisations collectives participent à la performance et à la viabilité d'exploitations agricoles (paysannes) et de filières alimentaires (alternatives) durables, au regard de stratégies territoriales fondées sur la proximité (Torre et Beuret, 2012 ; Pierre et Bioteau, 2017) qu'elles mettent en œuvre. Ces organisations collectives territorialisées offrant une diversité de structuration et de modes de fonctionnement (en termes de dispositifs d'intermédiation, de socle de valeurs symboliques et identitaires, de rayonnement spatial...), qui pose alors la question de leur capacité à asseoir leur durabilité (Forsell et Lankoski, 2015).

Après avoir explicité notre cadre d'analyse théorique, articulé autour du croisement des dimensions de la proximité (Praly *et al.*, 2014) avec les indicateurs de viabilité de systèmes alimentaires (Mundler et Rouchier, 2016), nous le confronterons ensuite à deux cas d'étude francophones pour

mettre en évidence les modalités de pérennisation de proximités agri-alimentaires et de dynamisations territoriales. Croiser ces deux approches permettra d'éclairer le degré de légitimité de telles initiatives collectives en termes de performances et de viabilité agricole et alimentaire.

## **1) Proximité(s), développement territorial et viabilité : réflexions sur des structures collectives engagées en circuits courts alimentaires**

Questionner les circuits alimentaires de proximité par les structures collectives prolonge les multiples travaux de recherches portant sur ces dispositifs alternatifs de production et de commercialisation, supports d'un développement territorial jugé comme pérenne.

### *11) Les circuits courts alimentaires au prisme du développement et de la proximité territoriale*

En raison des dynamiques à l'œuvre sur le terrain français et wallons, de récents travaux sur les circuits alimentaires alternatifs mettent en avant la référence à une « proximité ». En prenant le pas sur la seule mention de « courts », ce terme de « proximité » permet de s'engager vers une vision davantage multi-acteurs et territorialement contextualisée (Margétic *et al.*, 2016, Maréchal *et al.*, 2019). Par ce fait, un circuit alimentaire durable se retrouve à l'intersection de logiques localisées de cohésion sociale et économique, de proximité relationnelle, de durabilité environnementale et de proximité géographique<sup>1</sup>. Ce glissement sémantique est à relier à un changement d'échelle et à une reconfiguration des acteurs liée à la mise à l'agenda politique des questions alimentaires. Dès lors émergent des alliances renouvelées entre organisations professionnelles agricoles alternatives, citoyens et collectivités territoriales, partageant une vision commune de la relocalisation du fait alimentaire (Chiffolleau, 2018 ; Gomez et Naves, 2018).

Loudiyi et Houdart (2019) soulignent pour autant que peu de travaux abordent directement l'alimentation dans une perspective de développement territorial. Ceci alors que les processus de valorisation de ressources territorialisées induisent des structures et des processus d'organisation et de coordination – matérielle et idéale – des acteurs et l'existence de partenariats locaux, d'expériences d'apprentissage et de coopération. Ces processus de développement territorial se fondent sur un degré d'ancrage fort des activités et des actions au regard des caractéristiques des territoires, et apportent des plus-values économiques mais aussi des aménités non transférables (lien social, mise en valeur de ressources locales, protection environnementale...) (*ibid.* ; Pierre et Bioteau, 2017). Or, prenant appui sur la durée, tout processus d'ancrage territorial de tels circuits demande que les acteurs locaux construisent ensemble des stratégies collectives qui mènent à assurer leur pérennité économique, sociale et institutionnelle, même si celle-ci demeure influencée par les caractéristiques du territoire dans lequel ils se situent (Frayssignes, 2001).

Aussi, à la suite notamment des travaux de Praly *et al.* (2014) et de Fournié (2018), nous postulons que des formes d'organisation collective territorialisées jouent un rôle de médiation dans ces dynamiques alimentaires de proximité. Ces structures sont collectives, au sens où elles mobilisent (et émergent de) différentes catégories d'acteurs des filières alimentaires (professionnels, collectivités, citoyens...) et d'espaces (ruraux, périurbains), mais aussi territorialisées, car elles s'inscrivent dans une double proximité, géographique et organisée, considérées comme des atouts pour le développement des territoires (Margetic *et al.*, 2016). A ce titre, la mobilisation du cadre conceptuel de l'école de la proximité nous est apparue des plus pertinentes<sup>2</sup>.

En effet, ce cadre aborde la coordination entre acteurs afin de saisir l'impact de l'espace, des institutions et des relations humaines sur l'action collective. Il y apparaît que les dynamiques de proximité géographique et organisée à l'œuvre (Rallet et Torre, 2004), et leur combinaison sur un territoire, donnent naissance à des situations de coopération et de processus d'action collective

---

1 Cf. les réflexions engagées par le Réseau Mixte Technologique (RMT) sur l'Alimentation locale (sitographie)

2 Cf. les revues de littérature réalisées par Prigent-Simonin et Héroult-Fournier (2012) ; Praly *et al.* (2014) ; Mundler et Rouchier (2016)

localisées (Torre et Beuret, 2012). Par suite, la grille opérationnelle d'analyse des stratégies d'ancrage territorial autour de circuits alimentaires de proximité telle que proposée par Praly *et al.* (2014) nous sert de clé d'entrée pour qualifier l'inscription de structures collectives résilientes au dynamisme de leur territoire. Aux dimensions spatiale et relationnelle des proximités territoriales, ces auteurs ajoutent des dimensions fonctionnelle et économique, auxquelles nous joignons également celle politique de Talbot (2010).

En lien avec les caractéristiques morphologiques de l'espace géographique, la *dimension spatiale* d'un circuit alimentaire reflète à la fois un raccourcissement physique des distances et l'attachement à une origine, en tant que produit distribué et consommé à proximité du lieu de production (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012). La *dimension relationnelle*, présente dans les logiques d'appartenance et de similitude identifiées par Rallet et Torre (2004), qualifie elle l'agencement des activités humaines dans le cadre d'une proximité organisée. Celle-ci renforce la transparence de la filière, valorise le savoir-faire des producteurs, améliore la qualité des produits et des services, et crée des liens de confiance entre producteurs et consommateurs au travers d'apprentissages, de règles et de valeurs partagées (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012).

La *dimension fonctionnelle* insiste sur le cheminement opéré par les produits au sein de ces filières re-territorialisées, au regard de la nature des processus mis en œuvre (production, transformation, logistique...), ainsi que les capacités d'adaptation des producteurs aux besoins formulés par les consommateurs (qualité, quantité, diversité...). Proche de la « proximité de processus » (*ibid.*), elle insiste depuis Praly *et al.* (2014) sur la légitimité du rôle et de l'intervention d'intermédiaires dans le fonctionnement de ces circuits, à condition que ne soit pas dénaturée la dimension relationnelle déjà mentionnée.

La *dimension politique* des proximités entre elle en écho avec celle « institutionnelle » des logiques de coordination des acteurs (Talbot, 2010). Elle reflète plus précisément l'implication de nouveaux acteurs (coopératives de distribution alimentaire, collectivités publiques, etc.) dans le renforcement et l'encadrement de ces dispositifs. Elle met également en exergue les conflits (potentiels ou avérés), notamment en matière de répartition inégale du pouvoir, ainsi que les modes de régulation et de gouvernance au sein des filières, faits de compromis et d'arbitrages qui s'opèrent entre acteurs hétérogènes (agriculteurs, consommateurs, organisations professionnelles, collectivités...) (Gomez et Naves, 2018).

Enfin, la *dimension économique*, d'essence plus subsidiaire, résulte à la suite de Praly *et al.* (2014), de l'activation et de la valorisation des autres dimensions de la proximité. Postulant que le circuit court participe au renforcement d'une économie plus endogène et résiliente, elle interroge chez les acteurs la perception des coûts engendrés par la valeur ajoutée et sa répartition entre eux, en particulier des producteurs et des consommateurs.

Cerner les stratégies territoriales fondées sur la proximité d'organisations collectives permet de mesurer leur capacité à participer au maintien du tissu d'exploitations agricoles et de filières alimentaires, en termes de performances et de viabilité. Mais cette approche reste selon nous incomplète si des dimensions de viabilité n'y sont pas intégrées.

## 12) Intégrer des dimensions de viabilité dans les stratégies territoriales de structures collectives

Plusieurs recherches ont été menées récemment sur le sujet de la durabilité des organisations engagées dans des circuits alimentaires de proximité. Elles y distinguent en particulier une durabilité autocentrée ou interne (capacité des structures agricoles à maintenir leur productivité et leur utilité pour la société sur le long terme) d'une durabilité étendue (interactions entre ces organisations et le territoire local auquel elles appartiennent) (Gafsi, 2006 ; Corade et Del'homme, 2013). Emergent ainsi deux composantes complémentaires de la durabilité : d'une part, la capacité interne des dispositifs organisationnels à intégrer ses objectifs tridimensionnels (économique, sociale, et environnementale) et, d'autre part, la capacité externe à construire et à coordonner des liaisons durables avec leurs territoires (Plateau *et al.*, 2016 ; Maréchal *et al.*, 2019). Au vu des difficultés récurrentes à saisir les dimensions durables des systèmes alimentaires (cf. entre autres

Galli et Brunori, 2016), plusieurs de ces auteurs plaident pour une approche processuelle et inclusive de la durabilité de ces dispositifs, visant à appréhender son vécu et sa mise en œuvre par les acteurs de terrain (Forssell et Lankoski, 2015).

C'est pourquoi il nous semble opportun d'opter pour une analyse de la viabilité dans toutes ses dimensions (économique, sociale, environnementale et agronomique) afin d'appréhender cette double dialectique de pérennité et de soutenabilité telle que vécue par les acteurs. Dans cet ordre d'idée, les structures collectives ont pour principale visée de renforcer cette viabilité des initiatives qui les composent tout en intégrant la contribution à la durabilité du territoire au sein duquel elles s'inscrivent. Pour ce faire, plusieurs bénéfices apportés par ces structures collectives alimentaires de proximité ont été formalisés sur la base d'indicateurs génériques, dont nous nous inspirons ici (cf. les synthèses réalisées dans Mundler et Rouchier, 2016 ; Chiffolleau, 2018).

Un premier indicateur insiste sur les questions de *bien-être et de qualité de vie des agriculteurs*. Les producteurs membres d'organisations collectives seraient à même de bénéficier de revenus plus stables et de prix plus rémunérateurs, en raison d'une meilleure rentabilité permise par une diversification des débouchés. Ils jouiraient par ailleurs d'une plus grande reconnaissance sur le plan professionnel (plus large autonomie, compétences confortées) comme social (revalorisation de leur image et de leurs produits, plus grande estime de soi, sentiment d'isolement moindre).

Un second volet souligne les effets générés dans une perspective de *développement local territorial*. Une attention est donnée au potentiel d'installations agricoles ou de leur maintien, au nombre et à la qualité des emplois créés (directs et induits, familiaux et salariés) du fait d'un besoin de main-d'œuvre plus important. S'ajoutent les impacts sur la population (nourrir la communauté par des produits frais, locaux et de saison) ou sur l'économie (tourisme, animation de centres-villes par le biais de commerces de proximité) et la gouvernance locale (renforcement de la cohésion sociale, évolution des politiques publiques d'aménagement, etc.).

Un dernier volet porte sur leur rôle bénéfique en matière de *protection globale de l'environnement*, qui passe par le verdissement des pratiques agricoles (moins d'intrants) et la diffusion de modes de production plus écologiques, parfois labellisés. D'autres aménités s'ajoutent en termes de maintien, de préservation et de valorisation de ressources naturelles et de la biodiversité (races et espèces, entretiens paysagers) ou d'efficacité énergétique (logistique de conditionnement, stockage et transport, réduction du gaspillage...).

Partant de ces deux approches croisant proximités et indicateurs de viabilité, nous avons conçu une grille d'analyse, qui a été appliquée à deux structures collectives paysannes ancrées des contextes géographiques différents.

## **2) Une démarche méthodologique qualitative centrée sur 2 structures collectives paysannes**

En capitalisant sur des expériences de recherche-action antérieures (Plateau et *al.*, 2016 ; Margetic et *al.*, 2016) ou actuelles (Maréchal et *al.*, 2019), la démarche méthodologique croise des réflexions de géographie et d'économie sociales, dans une approche internationale. Pour ce faire, deux structures collectives agricoles paysannes très engagées dans des circuits alimentaires de proximité sont ciblées. Ces deux entités sont implantées dans des terrains ruraux et péri-urbains francophones, la première, *Terroirs 44* (T44), en région ligérienne (France), et la seconde, *Paysans-Artisans* (PA), en région wallonne (Belgique).

Concrètement, nos enquêtes qualitatives de terrain reposent sur des données primaires issues d'observations participantes in situ, d'études d'accompagnement et de suivi, et d'entretiens semi-directifs approfondis effectués symétriquement avec des acteurs-clés des organisations : animatrice-coordinatrice et quelques exploitants au profil technico-économique et socio-démographique diversifié (maraichage/élevage, conventionnel/bio, genre et âge différenciés). Une variété de données secondaires (comptes-rendus de réunions, charte d'engagement, site Internet, articles de presse, etc.) complète le corpus d'une démarche de recherche inductive, à visée exploratoire des stratégies d'ancrage territorial mises en place par et au sein de ces organisations. L'objectif est de

mesurer les effets en termes de pérennisation et de viabilité, particulièrement chez les producteurs adhérents, au regard des proximités territoriales activées.

## 21) La structuration collective chez Terroirs 44 et Paysans-Artisans

Terroirs 44 (T44) est une association de développement agricole (loi 1901) créée en 1988 par le regroupement de petites associations locales de Loire-Atlantique (fig.1). « *Structure d'animation à l'interface de la vente directe, de production fermière et des circuits de proximité, elle fait la promotion de produits de qualité, de tous types d'agriculture* » explique un adhérent historique. Composée à l'origine d'une cinquantaine de producteurs fermiers, pionniers dans la structuration de la vente directe et de circuits de proximité, elle met en réseau, 30 ans plus tard, 75 exploitants qui bénéficient d'une cinquantaine de dispositifs au sein d'une aire de chalandise principalement localisée autour des agglomérations nantaise et nazairienne.

Figure 1. Les actions mises en œuvre par Terroirs 44



Tout commence avec des marchés paysans de terroir implantés en presqu'île guérandaise et en pays de Retz (dès les années 1990), puis, depuis 2 ans, en centre-ville de Nantes. Cette offre se complète par des points de vente collectifs mobilisant une quinzaine de producteurs à chaque fois. Il s'agit par exemple de *La Ferme de la Ranjonnière* à Bouguenais (depuis 2003) ou de la boutique des *Halles paysannes* à Saint-Nazaire (dès 1995). S'adjoint enfin un service en ligne de produits alimentaires proposés par deux structures associatives, les *Paniers Presqu'île* en 2008 sur le littoral

guérandais (10 points de collecte) et la *Folle Tournée Paysanne* en 2012 sur Nantes (23 points de collecte) (Margetic *et al.*, 2016).

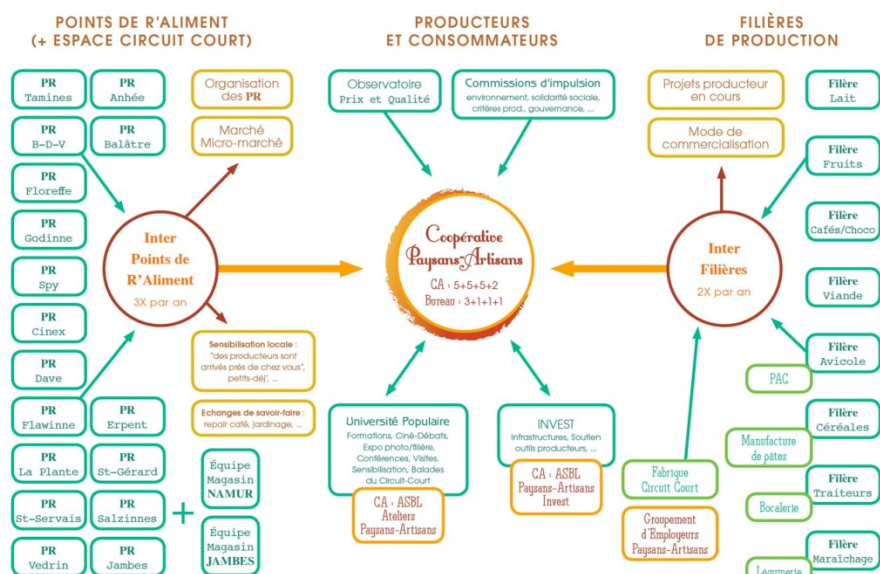
En pratique, les 6 salariés et les 80 adhérents de T44 œuvrent ensemble « pour une Agriculture Paysanne qui permette à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur des exploitations à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous » (revue Echo des Terroirs, site Internet de T44). Ses principales missions portent sur « l'accompagnement, la formation et le conseil aux producteurs porteurs de projets autour de systèmes collectifs et d'outils de commercialisation. (C'est aider à) restructurer sa ferme de façon collective, dans un monde professionnel où tout part vers l'individualisme » (*ibid.*).

De son côté, Paysans-Artisans (PA) se présente comme une société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale, créée en mai 2013 par une centaine de coopérateurs et une vingtaine de producteurs (fig. 2). Ceux-ci « veulent ensemble résister à la disparition des petites exploitations et des artisans (et œuvrer) pour la dynamisation de l'agriculture paysanne coopérative et d'activités artisanales de transformation, la diffusion d'une alimentation diversifiée, goûteuse, de qualité et accessible à tous, en privilégiant le contact direct avec le consommateur en région namuroise » (site Internet de PA).

Son activité principale se centre sur la commercialisation de 2000 produits artisanaux locaux. PA dispose d'une plateforme souple d'e-commerce qui enregistre, chaque semaine, plus de 500 commandes centralisées par ses 4 salariés et 500 bénévoles, au sein de 19 points de R'aliments. Afin de consolider ses actions, elle diversifie depuis 2 ans son offre commerciale : une dizaine de micro-marchés ponctuels, plus une activité de *Petit Grossiste* qui approvisionne des commerces de proximité et plusieurs épiceries et magasins « circuit-court » (8 sur des fermes, 3 dans Namur). Sa structuration originale l'oriente aussi vers des missions d'in-formation des producteurs et du grand public (via sa composante associative *Ateliers PA*) ou de mise à disposition de ressources humaines et foncières (via ses organes coopératifs *Groupement d'employeurs PA* et *PA Invest*).

Son ambition « d'animation et de construction de filières » dépasse donc le cadre économique pour déborder sur les plans politiques et sociaux, au moyen d'actions promouvant une vision de l'agriculture et de l'alimentation locale, paysanne et solidaire. Inscrit dans « une démarche globale » selon sa présidente, PA se définit comme un mouvement social citoyen qui rassemble à ce jour 80 agriculteurs, une dizaine d'artisans-transformateurs, 25 salariés auxquels s'associent près de 600 coopérateurs et 400 bénévoles pour nourrir quelques 4000 consommateurs. Le tout au sein d'une « république territoriale » composée de 10 communes de l'agglomération namuroise.

Figure 2. Les actions mises en œuvre par Paysans-Artisans



### Ciné-Débat

Cycle itinérant en partenariat avec les Grignoux  
Films et documentaires projetés : Food Coop, Vino Veritas, Le Potager de mon grand-père, Petit Paysans, L'Or Vert, ...

### Cycle de formation

Filières de production  
Les acteurs, les techniques, les enjeux et les perspectives, filière par filière

S'inscrire en envoyant un mail à [universitepopulaire@paysans-artisans.be](mailto:universitepopulaire@paysans-artisans.be)

Sources : site Internet de PA, 2019



22) Les dimensions de proximité-viabilité mobilisées par Terroirs 44 et par Paysans-Artisans

Dans leur entreprise commune de pérennisation agricole paysanne et alimentaire, T44 (fig. 3) et PA (fig. 4) combinent différemment les cinq dimensions des proximités territoriales, et les trois indicateurs de viabilité retenus.

Figure 3. Les dimensions de proximité-viabilité mobilisées chez Terroirs 44

Sources : enquêtes de terrain T44, 2019

<b>T44</b>	<b>Indicateurs de viabilité</b>		
<b>Dimensions de proximités</b>	<b>Bien-être / qualité de vie</b>	<b>Développement local</b>	<b>Protection de l'environnement</b>
<b>Dimension spatiale</b>	Interconnaissance sur les micro-territoires Cycles de réunions, échanges	Référence au département Pôles historiques (micro-territoires) Fédération d'associations locales Réseaux / Pôles	Gestion de la logistique (Terroirs sur la Route) Saisonnalité des produits
<b>Dimension relationnelle</b>	Statut associatif Logique de similitude Identité paysanne forte (médiation via charte) Logique d'entraide, de solidarité Liens avec les consommateurs Autonomie, collectif de vie enrichissement de la réflexion collective ; élargissement des horizons.	Logique d'appartenance Insertion dans des projets de territoire (ouverture de la structure sur son environnement) Cycles de cinémas-débats, conférence grand public	Echanges autour des pratiques (sensibilisation au bio, moins d'intrants) Biodiversité Respectueux de l'environnement (démarche de progrès)
<b>Dimension fonctionnelle</b>	Maîtrise de la filière, taille humaine ou artisanale Diversification des débouchés et complémentarité des dispositifs Accompagnements et formations techniques	Création et mutualisation d'outils innovants (Kiosque paysan) Implantation de PVC (commerce de proximité en ville)	Logistique comme fil conducteur

<b>Dimension politique</b>	Charte (on se donne les moyens) Gouvernance interne : CA uniquement de producteurs Aides à l'installation paysanne : dimension plus sociale, teintée politiquement Gestion concurrence	Synergies partenariales (transformateurs artisans, restauration...) Elargissement du jeu d'acteurs au niveau des filières	Biodiversité ? Adhésion à des démarches environnementales spécifiques (MAECT)
<b>Dimension économique</b>	Gain de temps et d'énergie Rentabilité des outils (faible) ? Aide à l'installation	Événementiels (amélioration de la lisibilité) Dépendance aux subventions Relocalisation des flux via le tourisme	Label AB Diminution du gaspillage

Figure 4. Les dimensions de proximité-viabilité mobilisées chez Paysans-Artisans

<b>PA</b>	<b>Indicateurs de viabilité</b>		
<b>Dimensions de proximités</b>	<b>Bien-être / qualité de vie</b>	<b>Développement local</b>	<b>Protection de l'environnement</b>
<b>Dimension spatiale</b>	Cycles de réunions, échanges	République territoriale de 10 communes / Agglomération namuroise Configuration contigue	19 Points de R'aliments saisonnalité des produits
<b>Dimension relationnelle</b>	Coopérative de sociétaires Logique de similitude Identité paysanne forte (médiation via charte) Reconnaissance des produits et des agriculteurs Liens avec les consommateurs Autonomie, collectif de vie	Logique d'appartenance Ateliers PA et animation (cycles de cinémas-débats, conférence grand public Groupement d'employeurs PA	Echanges autour des pratiques entre producteurs, feed back des consommateurs (sensibilisation à qualité, moins d'intrants) Biodiversité ?
<b>Dimension fonctionnelle</b>	Implication dans la maîtrise de la filière Taille humaine Délégation de la fonction vente Qualité différenciée	Planification Dispositifs de distribution territorialisés (magasins circuits courts, points de R'aliments) Projet de Fabrique Circuit court (légumerie, bocalerie, abattoir)	Lutte contre gaspillage (bocalerie) 19 Points de R'aliments Qualité différenciée, gustatif
<b>Dimension politique</b>	Charte d'engagement CA composite Leadership équipe gouvernante (consom'acteurs) Gestion concurrence	Transformateurs artisans Aide à l'installation (PA invest) Mouvement social citoyen Structuration interne quadripartite Instigateur du Collectif 5 C en Wallonie	Dimension agro-écologique (re-paysannisation)
<b>Dimension économique</b>	Rentabilité des dispositifs Répartition des marges (10-20%) Fixation des prix par producteurs Diversité des débouchés Aide à l'installation	Commerce équitable Relative indépendance des subsides publics Marchés événementiels	Qualité différenciée paysanne (notoriété)

Sources : enquêtes de terrain PA, 2019



### 3) Deux structures collectives aux performances territoriales et de viabilité différenciées

Véritable courroie de transmission pour les agriculteurs adhérents, les modalités d'action collective mises en œuvre par T44 et PA induisent, pour les agriculteurs membres de ces structures, des performances territoriales et une viabilité agri-alimentaire différenciées.

#### 31) Performance et viabilité en termes de bien-être et de qualité de vie sociale chez T44 et PA

L'implication de producteurs dans des organisations intermédiaires alimentaires de proximité exige une diversification sur l'exploitation agricole (production, transformation, commercialisation), qui n'est pas sans impacts en termes de bien-être et de qualité de vie<sup>3</sup>. Nos enquêtes de terrain soulignent deux points essentiels.

Le premier porte sur la reconnaissance, « *l'aspect vitrine* » apportée par ces structures collectives territorialisées sur les plans professionnels et sociétaux.

« *La création de liens sociaux, lors des réunions ou discussions informelles* » incitent « *à avoir des relations, de la confiance et de l'entraide dans le réseau* » reconnaît un adhérent de T44. « *La prise en compte des enjeux sociaux dans le développement agricole est assez centrale à Terroir* » selon l'animatrice<sup>4</sup> ; comme elle l'est chez PA selon une productrice : « *c'est une grande famille (...), PA permet une ouverture sociale et de lutter contre l'isolement, le cloisonnement (...), par une solidarité dans les territoires, de connexion avec les gens* » (*ibid.*). Nos structures œuvrent ainsi à promouvoir et à partager le travail et les savoir-faire des producteurs, ainsi que la transmission d'expériences (cf. fig. 1 et 2). Outre la création et l'animation de points de vente favorisant les contacts producteurs-consommateurs, elles organisent des activités de formation pour leurs membres (installation et accès au foncier agricole, compétences techniques sur les métiers en circuits courts, etc.). Elles portent aussi des opérations d'animations touristiques et de manifestations festives-pédagogiques (journées fermes ouvertes, cycles de cinéma-débats...). Elles proposent aussi des supports visuels graphiques (panneaux de producteurs, géolocalisation Internet...) disposés sur les sites d'exploitation, dans les magasins, lors d'événementiels..., et qui permettent « *en termes d'image, plus de visibilité et de cohésion pour les clients* » (une productrice de T44).

Malgré la différence de structuration de leur organisation (producteurs chez T44, composite chez PA), les adhérents participent à sa gouvernance et ont leur « *mot à dire sur l'arrivée de nouveaux entrants, de produits, de débouchés* », comme l'explique cette membre de PA. Les modalités similaires d'adhésion aux structures s'inscrivent dans une double logique d'appartenance et de similitude. Celles-ci reposent sur l'activation d'une proximité identitaire véhiculée par la promotion de valeurs communes (Prally *et al.*, 2014). « *Moi je me reconnais dans l'agriculture paysanne dans le sens où la taille d'exploitation, c'est l'homme qu'on met au milieu ; on tend vers une autonomie sur la ferme* » (un maraîcher de T44). Pour veiller à ce cadre cognitif partagé, T44 s'investit dans un dispositif d'engagement basé sur la démarche de transparence NESO, présente sur son site Internet. « *Il y a une charte sur l'agriculture paysanne, déclinée en fiches par types de production. C'est des discussions autour de l'ancrage territorial, de pourcentage de circuits courts, de ceux qu'ils font sur l'environnement* » (l'animatrice). Ce dispositif permet « *l'enrichissement dans la réflexion collective* » selon un éleveur, idée que l'on retrouve chez PA pour qui il convient « *de créer du sens et de susciter de l'intelligence collective (...); de se mobiliser ensemble pour développer de l'activité économique agricole paysanne à taille humaine, respectueuse de notre environnement, pour recréer du lien social* » (site Internet de PA). La coopérative permet aux producteurs « *de réfléchir, de ne plus être tout seul, de mutualiser, et de penser à l'intérêt collectif* » (la présidente).

3 Cf. la revue de littérature synthétisée notamment dans Mundler et Rouchier (2016), puis Chiffolleau (2018)

4 Selon un questionnaire de satisfaction réalisé en 2018 pour situer le niveau de bien-être des producteurs, le score moyen y est, chez la plupart des adhérents, de 4 sur 5

Sur le plan relationnel, ces activités de communication-sensibilisation-information sont donc primordiales pour favoriser cette reconnaissance. Chez T44, « *ouvrir les portes de son entreprise, de son élevage, de ses champs, communiquer sur ses pratiques, transmettre ses savoirs, faire part de ses questionnements. C'est s'ouvrir sur le monde qui nous entoure, pour prendre l'air, pour sentir la société, pour créer un pont et non un mur entre nous producteurs et la société civile dont nous faisons partie* » (site Internet T44). Pour la directrice de PA, « *l'animation des filières, c'est super important, pour se mutualiser, pour être plus fort ensemble (...) Construire des filières complètes de production, avec des outils (légumerie, bocalerie, abattoir), de la logistique, de la programmation concertée des cultures (...) C'est pour ça qu'on met tant d'énergie sur les cinés-débats, les formations, les conférences, les distributions...* ».

### 32) Performance et viabilité en termes de bien-être et de qualité de vie économique chez T44 et PA

Le second point, plus aléatoire, porte sur l'apport économique-financier des structures, notamment en termes de prix rémunérateurs et de revenus stabilisés pour les producteurs. T44 et PA remplissent en effet une fonction d'intermédiation essentielle en soutenant des projets de mutualisation de dispositifs et de modalités de vente variés, en complémentarité avec les lieux de vente directe des adhérents qui sont ainsi « *libres de commercialiser comme ils veulent, ce qu'ils veulent* » (animatrice de T44). L'adhésion des producteurs à ces structures leur permet de démultiplier des opportunités de commercialisation et de soutenir une diversification de leurs activités ou de leur gamme productive, dont ils ne pourraient bénéficier à titre individuel (Laughrea *et al.*, 2018). Pour les exploitants rencontrés, le débouché supplémentaire, parfois prégnant dans le chiffre d'affaire, contribue à sa viabilité, en lui permettant de (sur)vivre ou de conserver une activité à la ferme. « *Les maraichers, ils ont tous des magasins à la ferme. Ils achètent et revendent des produits d'autres producteurs. Et nous on joue avec ça, avec l'activité du Petit grossiste* » (présidente de PA). « *PA m'a permis de maintenir mes revenus c'est vrai* » explique cette éleveuse, « *comme elle m'a aidé à construire un modèle fromager, avec un appui technique de production* ». Sur ces aspects économiques, la directrice de PA reconnaît toutefois que « *c'est variable. Pour certains, on vend quasi toute leur production, ils ont pu grandir parce qu'il y avait la coopérative. Tu en as quelques uns qui sont au-dessus de 700€ de chiffre d'affaires par semaine à la coopérative. Ce qui leur a permis de stabiliser leur propre emploi* ». Mais elle sait aussi que « *pour les maraichers, les fromagers, le modèle économique ne tient que s'ils commercialisent également une partie directement* » (*ibid.*).

Dans nos deux réseaux, chaque producteur est ainsi libre de fixer ses prix en autonomie, selon ses coûts de production, les prix pratiqués par les autres membres ou ceux du marché. La question du « *juste prix n'est donc pas le prix le plus bas, mais le prix permettant une rémunération suffisante à un producteur* » comme l'explique l'animatrice de T44. « *Travailler avec des producteurs, c'est accepté parfois aussi de mettre le prix. C'est à nous de faire du travail avec les consommateurs et leur expliquer pourquoi c'est ce prix* » renchérit la présidente de PA. La coopérative demande toutefois une commission sous forme de marges (environ 50 000 €/mois)<sup>5</sup> afin que la coopérative couvre ses différents frais (personnels, site web, loyers...). Chez T44, il est envisagé aussi « *un système de prestation* » que les producteurs « *reversent à T44 un pourcentage du chiffre d'affaire de chaque dispositif créé par elle* » explique une adhérente, afin de retrouver un « *lien économique* ». Mais cela ne fait pour l'instant pas l'unanimité, car même si ces derniers « *ne se portent pas trop mal, ils ne génèrent pas non plus beaucoup de recettes* » (*ibid.*).

Pour autant, les résultats économiques des organisations collectives, et donc des producteurs, peuvent être mitigés. L'amélioration des revenus par les prix pratiqués ou la diversification des débouchés ne compensent pas toujours le (sur)investissement en temps de travail et en compétences supplémentaires (gestion, transformation...) (Laughrea *et al.*, 2018). Comme le notent communément les éleveurs des réseaux, il convient de trouver un équilibre entre structure familiale,

---

<sup>5</sup> Selon les dispositifs de vente, PA ponctionne des marges différenciées : 20% sur le prix de vente en e-commerce ; 10% via l'activité de Petit Grossiste ; 30% pour les magasins

associative et professionnelle. « *Et donc être vigilant en termes de gestion de temps de travail, car la vente directe et les circuits courts, c'est chronophage* ». Tout ceci peut impacter le ressenti sur l'évolution du métier d'agriculteur : « *c'est assez négatif, même s'il y a une satisfaction au travail (...)* C'est difficile de programmer les ventes avec des produits frais. Il faut aussi gérer le stress à maintenir la qualité (...) *Le fromage, je sais pas en vivre ; avec la transformation, c'est beaucoup de boulot en plus. Tout comme de fidéliser les clients, de les réceptionner à la ferme (...)* Au final, j'ai des revenus similaires aujourd'hui, en faisant moins d'élevage de viande et plus de transformation de beurre et de fromage à la ferme » (une productrice de PA). Coté gérants des structures, les risques d'éloignement existent, du côté des deux maillons de la chaîne. « *On doit faire attention à ne pas être déconnecté de la réalité, à avoir des contacts avec les producteurs (...), avec les consommateurs, dans les magasins, dans les points de R'aliments...* » (présidente de PA). Certains producteurs de T44 regrettent d'ailleurs ce décalage avec « *l'esprit historique, qui était porté par un engagement fort des administrateurs dans les structures créées (...)* Aujourd'hui, les gens viennent avant tout chercher un service, du réseau, des débouchés ».

A ce titre, T44 perdure dans une certaine fragilité (Margétic *et al.*, 2016), qui fait osciller le ressenti de ses adhérents entre « *peu d'effets économiques notoires* » ou bien une « *notoriété commerciale grâce à différents dispositifs performants (paniers, marchés, magasins...)* ». Ce qui n'est pas sans générer des paradoxes. « *A l'instant où les circuits paysans sont plébiscités et sollicités, l'association qui prône et anime les réseaux collectifs de producteurs est en difficulté. Ce ne sont pas les projets qui manquent, mais les moyens pour les animer. Fragilisés par le changement rapide et radical des soutiens des collectivités (un tiers des recettes), nos ressources directes (cotisations, prestations...) ne nous donnent que peu d'autonomie financière* » (site Internet de T44). Si beaucoup reconnaissent que « *sans T44 des projets ne se seraient pas montés* », d'autres estiment que cela « *coûte peut-être et qu'il faudrait chercher à réduire les charges existantes, plutôt que de lancer de nouvelles actions* » (une productrice). Chez PA, la dimension entrepreneuriale et la rentabilité économique reste une « *condition indispensable à sa pérennité* », afin que les bénéfices générés soient « *intégralement réinvestis dans le développement des activités* » (art. 28 des statuts). Outre les parts sociales de ses quelques 600 coopérateurs, PA bénéficie d'un réservoir d'environ 400 bénévoles ainsi que de subsides publics (aides à l'emploi et à l'investissement). Sa bonne situation financière provient aussi d'un chiffre d'affaire mensuel dégagé d'environ 250 000 €, issus de la vente en ligne aux particuliers et des magasins namurois (100 000€ chacun).

### 33) Performance et viabilité en termes de développement local chez T44 et PA

Une question récurrente relative aux structures collectives alimentaires de proximité tient à leur échelle d'ancrage spatiale pertinente, à laquelle répondent différemment T44 et PA.

Pour l'association ligérienne, on observe au cours de son évolution un élargissement du périmètre d'action vers les contours département de Loire-Atlantique. Pour autant, le CA a clarifié en 2012 ses orientations et estime que T44 « *défend une vente directe riche de liens et ancrée dans ses territoires naturels et sociaux* ». Cette fédération d'associations locales raisonne ainsi « *par petits territoires* » pour structurer ces débouchés de proximité. Ce qu'explique cette productrice : « *les Paniers Presqu'île, ça marque la volonté de s'ancrer sur le territoire local de la presqu'île* ». Le dispositif parent de la *Folle tournée paysanne* permet pour cette autre adhérente « *d'écouler nos surplus de production pour les urbains nantais, c'est très complémentaire avec les autres formes de ventes directes (marchés, à la ferme) en milieu rural* ». Dans cette optique ont été conçus depuis 2016 sept secteurs infra-départementaux<sup>6</sup> où s'organisent régulièrement des cycles d'échanges autour d'actions territoriales, afin de « *retrouver cette relation ombilicale de la campagne, mère nourricière de la ville (...)* Afin de (re)construire une contractualisation honnête de filières de proximité » (un éleveur). Malgré tout, la logique d'ancrage des projets reste (encore) circonscrite à proximité des agglomérations nantaise et nazairienne, en particulier sur ses deux pôles historiques touristiques (presqu'île guérandaise et pays de Retz). La proximité géographique mobilisée tient

6 cf. site Internet T44

donc avant tout en un emboîtement d'échelles micro-locales articulées dans un contexte départemental (Margetic *et al.*, 2016).

Du côté de PA, si son emprise géographique sur ces 9 communes est motivée par « *l'animation et la (re)dynamisation des centres urbains comme des bourgs ruraux* », l'ancrage territorialisé reste déterminé par des « *contraintes économiques* » dicit sa présidente. L'objectif reste d'atteindre un seuil critique de viabilité pour l'ensemble des dispositifs en circuits courts. Il s'agit de disposer d'une largesse de gammes en produits agricoles locaux, de limiter la distance et les coûts de livraison entre producteurs et points relais de distribution, tout en bénéficiant du bassin de consommation namurois proche. « *Quand on a créé la coopérative, on savait pas trop où s'arrêter. Le territoire ça permet d'avoir du sens pour ne pas qu'on se ressemble, mais aussi d'approfondir. Quand c'est dans un rayon de 20-25 km, tu gardes mieux la maîtrise (...) La partie populaire avec la Sambre, on voulait pas la laisser de côté ; et puis la Meuse, c'est plus bourgeois ; Namur nous semblait symbolique avec un pôle urbain 200 000 habitants* » (*ibid.*).

La volonté de participer à l'animation territoriale est un autre point structurant de nos organisations. L'effort actuel consiste à mettre un œuvre un réseau partenarial spatialisé, en identifiant et en accompagnant « *les synergies possibles entre producteurs et autres acteurs alimentaires du territoire ; ceci pour valoriser les produits et les savoir-faire, améliorer la structuration de l'offre, et ainsi recréer des filières locales* » (site Internet T44). Depuis sa création, Terroirs collabore avec des structures agricoles « alternatives » (réseau Civam, GAB 44, Confédération paysanne...), des organismes de l'ESS (Ecos, Ecosolies...), des acteurs de la transformation et de la restauration engagés (CUMA De la Terre à l'assiette, La Grande Barge...), ou bien encore des collectivités territoriales (Département, agglomérations nantaise et nazairienne, parc de Brière). Afin de « *décloisonner* » les producteurs des intermédiaires alimentaires de proximité, des « *partenariats de coopération* », dans « *la complémentarité des territoires* », sont en construction. « *On se fait des réunions trimestrielles avec certaines partenaires pour mieux se connaître, imaginer des partenariats, mettre en commun nos forces et nos complémentarités, pour ne pas être concurrent sur les appels à projet* » explique l'animatrice. L'association cherche à collaborer depuis quelques années avec des restaurateurs et des artisans bouchers-charcutiers locaux, afin de mieux appréhender leurs pratiques d'approvisionnement et ainsi promouvoir une coopération avec les éleveurs de son réseau (50% de ses adhérents). « *On a prévu de faire des portes ouvertes à la ferme ou à la boutique dans différents lieux, et présenter un exemple de partenariat entre un boucher, un charcutier et un éleveur* » (*ibid.*)<sup>7</sup>.

Ces liens agriculteurs et artisans font déjà partis des gènes de PA. « *On a un petit binôme de transformateur qui prend déjà 75% des produits issus de la coopérative, qui disent à nos producteurs, si vous pouviez investir un peu chez nous, pour qu'on valorise vos produits (...) Ya aussi des discussions entre producteurs qui disent aux traiteurs dites nous ce que l'on doit planter pour vous...* ». En outre, les logiques actorielles de la coopérative s'attache à travailler avec différents syndicats agricoles alternatifs (FUGEA, MAP, Via Campesina...), des opérateurs privés indépendants (telle la ressourcerie namuroise...) ou publics (bureau économique et CPAS de Namur), comme des entreprises de formation (Perron de l'Ilon...) et les services communaux de son territoire. PA s'implique ainsi fortement dans des actions visant à partager sa vision agri-alimentaire transformatrice et à mutualiser certains outils et expériences en circuits de proximité à l'échelle du territoire fédéral wallon. « *Le lien avec les autres territoires, c'est le Collectif 5C<sup>8</sup>, la Fabrique circuits courts* » explique sa présidente.

Les retombées en termes d'emplois via ces structures collectives sont également intéressantes. Par exemple, une maraichère de T44 explique que grâce au « *dispositif de la Folle tournée paysanne, on a un employé à temps plein sur la ferme qui coordonne, en plus de nous aider au champ* ». Le développement de circuits alimentaires de proximité permet de maintenir et de renforcer un vivier agricole sur le territoire. « *On a une bonne densité d'emplois, en moyenne 1 UTH pour 15 ha*

---

<sup>7</sup> T44 a ainsi participé à deux recherches-actions agricoles allant dans ce sens (Casgars Interval et MagPro)

<sup>8</sup> PA est à l'origine en 2017 du *Collectif 5C*, qui rassemble 19 Coopératives Citoyennes pour le Circuit Court aux valeurs et stratégies communes (échange de produits, logiciel d'e-commerce, halls-relais, revue...)

*d'exploitation* » (un producteur de T44). Chez la coopérative sociale PA, tout est fait pour « remettre des gens debouts, fiers, autonomes ; pas seulement des producteurs, des gens qui bossent chez nous, dans l'insertion professionnelle » (la présidente). C'est dans cette optique qu'est créé le GIE « Groupement d'employeurs » au service des adhérents. « On l'active parfois, ça aide » relate une éleveuse. Le tout dans une optique solidaire. « Ceux qui y sont entrés ont directement pensé aux gars, à ce qu'ils allaient toucher et tout ça ». Cette question de l'emploi prend un sens particulier chez PA, où le bénévolat revêt une importance réelle. « Ca fait parti du mouvement. On pourrait fonctionner sans, on prendrait alors un peu plus de marge (...) De la concurrence déloyale, non, c'est la part qui revient au producteur » (ibid.).

Enfin, l'élargissement de ces réseaux vers d'autres types de producteurs et de consommateurs reste une perspective des plus importantes en terme de développement local pérenne, ce dont sont bien conscientes nos organisations. « Longtemps T44 est resté composé de petites structures. La question actuelle, c'est comment faire entrer des opérateurs de plus grosses tailles, qui sont en conversion (AB) et qui sont à 25% en circuits courts » (l'animatrice). Chez PA, l'enjeu est identique : « on est en train de travailler à faire des catégories de producteurs pour continuer à avoir des niches pour les tous petits (vente en ligne), mais aussi pour les plus grands (magasins avec le Petit grossiste) » (la présidente). Les deux structures ont par ailleurs entamé des réflexions pour élargir leur pérennité territoriale, notamment autour de l'accessibilité sociale des produits paysans locaux de qualité : T44 fournit ainsi des structures de l'ESS engagées sur ce champ (Ecos), PA souhaitant de son côté faire évoluer ces points de R'aliment en supermarchés coopératifs.

### 34) Performance et viabilité en termes de protection de l'environnement chez T44 et PA

La question de la protection de l'environnement n'est pas vraiment évidente pour nos interlocuteurs, qui estiment souvent que ce n'est pas la mission première, le « combat initial » de leurs organisations.

Il n'empêche que le soutien au modèle d'agriculture paysanne induit un positionnement clair en faveur de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, et sur lesquelles il convient aux structures de mieux communiquer. « Le lien entre producteurs et consommateurs se resserre. Alors quand le citoyen nous demande les actions menées sur la qualité de l'eau, la traçabilité des aliments, l'entretien du bocage... nous devons répondre, cacher nos pratiques devient suspect » (site Internet T44). L'association s'est ainsi positionnée dans sa charte « contre l'utilisation d'OGM, puis des pesticides » rappelle un producteur, ou bien a récemment cosigné un appel d'urgence climatique auprès des collectivités locales. L'animatrice note aussi « de bonnes pratiques qui circulent de manière informelle entre producteurs (t'as replanté ta haie comme ça...). Ca donne des idées, (je pourrais passer chez toi te montrer...) Et ces échanges peuvent faire effet boule de neige sur l'environnement ». De son côté, PA insiste fortement sur la « qualité différenciée » des produits de ses coopérateurs, qualité inhérente aux pratiques en agriculture paysanne, voire en agro-écologie, qui défendent « des unités de production de petite taille, aux savoir-faire diversifiés » et qui permettent « de privilégier des races animales, des espèces végétales et des goûts. L'agriculteur paysan cherche à renforcer son autonomie en produisant ses semences ou ses apports fourragers, tout en diminuant les engrais chimiques et les produits phyto-pharmaceutiques » (site Internet de PA). Là encore, « ce modèle en agriculture paysanne doit forcément avoir un effet sur le climat, sur des questions environnementales » (la présidente). Notons toutefois qu'au-delà d'intérêts déclaratifs, très peu d'actions sont entreprises en termes de biodiversité cultivée ou d'aménités paysagères par nos structures.

Si l'agriculture biologique n'est pas un prérequis pour intégrer ces structures, elle tend à se diffuser assez nettement dans les pratiques productives. T44 note une proportion croissante de nouveaux adhérents exerçant en bio, plus de 90% de son panel de producteurs l'exerçant actuellement. « Il y a une vraie attraction des bios à T44 » souligne une adhérente ; « c'est lié, quand tu pratiques de l'agriculture paysanne, à la taille humaine, en autonomie, c'est comme une évidence, voire une nécessité » (ibid.). « C'est l'écho des demandes des consommateurs, de la société » souligne cet

éleveur. L'animatrice souligne que si ces adhérents « *sont de plus en plus passé au bio, parce qu'ils y croient, (...) en même temps, ils revendiquent aussi le fait de travailler avec des non-bio, afin de faire avancer chacun dans ses pratiques, et pas en les excluant* ». Même son de cloche au sein de PA, chez qui « *il y a une tendance pour le bio, donc nous on pousse pas mais on incite (...) Mais on n'avait pas envie de travailler avec des gens déjà convaincus, d'être dans une niche côté producteurs ou consommateurs. Mais plutôt de faire avancer tout le monde au fur et à mesure vers de la qualité (...) On a fait des réunions par filières, avec des bios, des non bios, on a eu des discussions géniales, avec une ouverture des uns et des autres, sur les limites de chaque système* » raconte la présidente.

Par ailleurs, en dépit de nuances scientifiques fortes (cf. Maréchal *et al.*, 2019), un second apport environnemental transparait au sein de nos structures : leur contribution à l'amélioration de l'efficacité énergétique et logistique, notamment sur la diminution des foodmiles. Et ce même si de l'aveu des militants, « *il n'est pas sur que nos petits camions polluent moins que des semi-remorques chargés à l'aller et au retour* ». Pour la présidente de PA, l'activité d'e-commerce génère ainsi peu de déchets et de gaspillages ; « *les producteurs utilisent moins de plastiques qu'au début, et récoltent ou préparent ce qui est commandé* », la collecte puis le dispatching des produits s'effectuant de manière groupée sur les points de R'aliment. Si une majorité des adhérents s'avère satisfaite de leur coopérative en matière de « *mutualisation avec d'autres producteurs* », certains souhaitent « *mettre en place un service logistique plus complet à moyen terme au sein de PA* ». A ce titre, T44 se positionne en pointe sur ce sujet puisqu'elle porte depuis 2012 le projet *Terroirs sur la route* qui réalise des tournées hebdomadaires de dépose et collecte de produits paysans à travers différents points du département (Margetic *et al.*, 2016). Concrètement, cette activité mutualisée « *d'optimisation logistique de proximité* » dicit l'animatrice, permet de transporter quelques 25 000€ de produits fermiers par an, de 12 producteurs et de 2 outils collectifs (GIE *La Ranjonnère* et CUMA *De la terre à l'assiette*), tout en réalisant une économie kilométrique de 15 000 km (soit -30% d'émission de CO<sup>2</sup>). Tout l'enjeu actuel consiste à assurer le déploiement du service à un coût acceptable par les producteurs, hors soutiens publics (Ademe, Conseils régional et départemental) Dans la même logique, T44 s'investit depuis 2017 avec son réseau partenarial dans le projet *Kiosque paysan*, « *une sorte de plateforme virtuelle logistique mutualisée, multiacteurs de produits locaux et bios* ». L'objectif y est de mutualiser le transport, le stockage et la gestion des commandes, afin de regrouper et faciliter l'approvisionnement de produits fermiers locaux/bios aux acteurs du territoire (groupements d'achats, restaurateurs, épiceries locales...), et donc de « *se rapprocher des bassins de consommation* » (animatrice).

## Conclusion

Au sortir de l'analyse, il ressort que nos deux structures collectives activent des dimensions de proximités territoriales alimentaires quelque peu différenciées. Certes, T44 et PA mobilisent de façon similaire les dimensions relationnelles de la proximité par un fort travail de sensibilisation / formation autour de la défense et la promotion de valeurs paysannes. Sur le plan fonctionnel, elles mettent en place également une multitude de débouchés en circuits courts de proximité par l'intermédiaire de dispositifs mutualisés coopératifs variés en produits locaux, bios et/ou paysans. Elles développent enfin de multiples collaborations partenariales (structures agricoles, collectivités, associations,...) afin, dans une dimension politique de la proximité, de mieux coordonner leurs différents projets d'action. Elles divergent néanmoins dans leurs stratégies d'ancrage spatial, plutôt réticulées par petits pôles locaux chez T44 alors que bien plus territorialisées sur Namur chez PA. De même, il apparait que la dimension environnementale, au sens d'efficacité énergétique et logistique, ainsi que de pratiques agricoles plus écologiques, soit plus poussée chez l'organisation ligérienne que son homologue wallon. En revanche, PA semble plus efficace et efficient sur le plan de la proximité économique que T44, qui apparait plus fragilisé en termes de ressources.

Ceci n'est donc pas sans incidences sur les stratégies de viabilité et de performances territoriales que ces structures collectives alimentaires paysannes souhaitent mettre en œuvre. En effet, nos deux organisations participent de manière identique en termes de développement local, en permettant tant la création d'activités et d'emplois agricoles que le maintien d'exploitations paysannes dans leurs aires d'implantation respective. En termes d'animation territoriale, elles s'insèrent dans une diversité de projets locaux tout comme elles soutiennent le développement de manifestations et de commerces alimentaires de proximité. Elles oeuvrent enfin conjointement au bien-être social de leurs membres, par le biais d'une (re)valorisation de reconnaissance sociale et professionnelle, qui passe par un travail de sensibilisation et d'éducation en liens étroits avec les mangeurs, ainsi que par le développement chez les agriculteurs de compétences commerciales plus élargies. Les divergences de performances entre T44 et PA se font davantage sur le plan de leur contribution au respect de l'environnement notamment. Dans ce domaine, l'association ligérienne de producteurs semble plus avancée que la coopérative artisanale wallonne, tant dans les projets d'efficience logistique que dans la promotion de pratiques agricoles plus écologiques. En revanche, PA semble plus en pointe dans l'amélioration de la qualité économique, notamment en termes de sécurisation économiques des prix et des revenus de ses adhérents, T44 souffrant (encore) d'une certaine précarité financière dans ce domaine.

Ces deux exemples de structures collectives de proximité montrent l'intérêt de passer par une fonction d'intermédiation essentielle dans le maintien d'agricultures paysannes viables et pérennes dans tous les territoires. T44, association au service de ses adhérents-producteurs depuis plus de 30 ans, s'inscrit ainsi dans une logique de construction durable de filières paysannes locales. L'enjeu actuel pour son animatrice est « *de structurer et de recréer des relations de coopération, afin d'accompagner toutes les réflexions, pour que les producteurs produisent pour nourrir leur territoire* ». De son côté PA, jeune mouvement coopératif porté avant tout par des consommateurs citoyens soutenant leur collectif de producteurs, s'active plus dans le champ d'une alternative alimentaire de territoire. Comme l'explique sa présidente, « *tu ne peux plus aujourd'hui changer les choses qu'avec des agriculteurs, qui ne représentent même plus 1% de la population. Si tu n'as pas un mouvement de citoyens pour dire on change notre vision de la ruralité, de l'alimentation, de l'agriculture, et on le fait ensemble* ». In fine, nos deux structures collectives engagées dans des circuits alimentaires de proximité soutiennent, chacune avec leurs spécificités, des niveaux de performances et de viabilité qui oscillent tantôt vers « *une agriculture diversifiée de proximité* », tantôt vers « *une agriculture territorialisée* » (Plumecocq et al., 2018).

Comme le soulignent Gomez et Naves (2018), « *les organisations alternatives construisent une légitimité des modes de commercialisation (en circuits de proximité) par rapport à leur caractère durable, pérenne et solidaire et en font un moyen de défense d'une agriculture fermière, paysanne* ». L'insertion et l'attachement des producteurs à différents réseaux (professionnels, amicaux...) au sein de nos organisations collectives territorialisées semblent influencer positivement sur leur viabilité et leur pérennisation (Laughrea et al., 2018). L'activation de multiples dimensions des proximités alimentaires territoriales permet ainsi la création d'interactions et de discussions collectives chez les agriculteurs, et encourage l'établissement « *de lieux de confrontation d'expériences, de cheminement intellectuel et d'apprentissage pratique* » propices à des changements productifs (Maréchal et Spanu, 2010). Ce que constate l'équipe dirigeante de T44 et de PA. « *On voit des trajectoires professionnelles agricoles qui vont vers plus transversalité en termes de valeurs au sein du réseau (...) Les producteurs ils évoluent, en circuits courts, plus vite, parce que tu es en contact (...) Cette exigence devant le client, entendre des choses sur les produits des autres, ça pousse à faire toujours mieux* ». Plusieurs recherches soulignent néanmoins que les formes de viabilité sociales et environnementales restent fortement liées et motivées par la nécessité de preuves et de bénéfices économiques. Les structures collectives se doivent donc d'accompagner leurs agriculteurs dans ces démarches de transition socio-écologique, et plus largement, les aider à créer de la valeur ajoutée dans la filière (Mundler et Rouchier, 2016 ; Di Bianco et al., 2019).

## Bibliographie

- Chiffolleau Y., 2018, *Les circuits courts alimentaires. Entre marché et innovation sociale*, Toulouse, édition Erès, col. Sociologie économique.
- Corade N., Del'Homme B. (dir.), 2013, « Elaboration d'une méthode pour l'évaluation de la durabilité territoriale de circuits de proximité », Bordeaux Sciences Agro, *Projet tutoré – dispositif Casdar « Sentinelle »*, 126 p.
- Darnhofer I., Sutherland LA., Pinto-Correia T., 2015, « Conceptual Insights Derived from Case Studies on “Emerging Transitions” in Farming », in Sutherland LA., Darnhofer I., Wilson GA., Zagata L. (Eds), *Transition Pathways towards Sustainability in Agriculture: Case Studies from Europe*, Wallingford, CABI, p. 189-203.
- Di Bianco S., Ben Arfa N., Ghali M., Turpin E., Daniel K., 2019, « Les coopératives agricoles dans la transition écologique des agriculteurs. Les dispositifs de preuve de l'intérêt économique », *Économie rurale*, n°368, p. 75-93.
- Forssell S., Lankoski L., 2015, « The sustainability promise of alternative food networks: an examination through “alternative” characteristics », *Agriculture and human values*, vol. 32, issue 1, p. 63-75.
- Fournié S., 2018, « Rôle de médiation d'une coopérative agricole dans la construction d'un circuit agro-alimentaire territorialisé », Paris, SFER, 22 p. URL : [https://www.sfer.asso.fr/source/jrssi2018/articles/E53\\_Fournie.pdf](https://www.sfer.asso.fr/source/jrssi2018/articles/E53_Fournie.pdf). Consulté le 12 août 2019.
- Frayssignes J., 2001, « L'ancrage territorial d'une filière fromagère d'AOC. L'exemple du système Roquefort », *Économie rurale*, n°264-265, p. 89-103.
- Gafsi M., 2006, « Exploitation agricole et agriculture durable », *Cahiers d'Agriculture*, vol. 15, n°6, p. 491-497.
- Galli F., Brunori G., 2016, « Sustainability of local and global food chains: Introduction to the special issue », *Sustainability*, issue 8, p. 765-771
- Gomez A., Naves P., 2018, « Le gouvernement des circuits courts et de proximité à l'épreuve des territoires : une illustration dans quatre départements », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 20, n°1, p. 259-277.
- Lanciano E., Saleilles S., Aggeri F., 2018, « Introduction », *Revue de l'Organisation Responsable*, vol.13, n°1, dossier « Alimentation-développement durable : quelle durabilité des systèmes alimentaires relocalisés ? », p. 1-3.
- Laughrea S. Mundler P., Royer A., 2018. « Les coopératives alimentaires en circuits courts ? Quelles motivations d'adhésion et d'engagement chez les agriculteurs ? », *RECMA*, n°347, p. 111-127.
- Le Velly R., 2017, *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*, Paris, Presses des Mines, col. Sciences sociales.
- Loudiyi S., Houdart M., 2019. « L'alimentation comme levier de développement territorial ? Réflexions tirées de l'analyse processuelle de deux démarches territoriales », *Économie rurale*, n°367, p. 29-44.
- Maréchal G., Spanu A., 2010. « Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ? », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°59, p.33-45.
- Maréchal K., Plateau L., Holzemer, L., 2019, « La durabilité des circuits courts, une question d'échelle ? L'importance de court-circuiter les schémas classiques d'analyse », *Économie Rurale*, n°367, p. 45-60.
- Margetic C., Noel J., Dufeu I., Le Grel L., 2016, « Organisations collectives territorialisées. Le département comme référence », in Mundler P., Rouchier J. (dir.), 2016, *Alimentation et proximités : jeux d'acteurs et territoires*, Dijon, Quae-Educagri, col. Transversales, p. 131-149.
- Mundler P., Rouchier J. (dir.), 2016, *Alimentation et proximités : jeux d'acteurs et territoires*, Dijon, Editions Quae-Educagri, col. Transversales.



- Pierre G., Bioteau E., 2017, « L’ancrage territorial des coopératives de proximité en réponse à des besoins sociaux localisés. Études de cas dans l’Ouest français », *Norois*, vol. 242, n°1, p. 25-37.
- Plateau L., Holzemer L., Nyssens T., Maréchal K., 2016, *Analyse dynamique de la durabilité vécue et mise en œuvre par les acteurs des circuits courts wallons*, Bruxelles, CEESE-ULB, rapport final, 304 p.
- Plumecocq G., Debril T., Duru M., Magrini M., Sarthou J., Therond, O., 2018. « Caractérisation socio-économique des formes d’agriculture durable », *Économie rurale*, n° 363, p. 99-120.
- Prigent-Simonin A.-H., Hérault-Fournier C. (dir.), 2012, *Au plus près de l’assiette. Pérenniser les circuits courts alimentaires*, Versailles, Quae-Educagri, col. Science en partage.
- Praly C., Chazoule C., Delfosse C., Mundler P., 2014, « Les circuits de proximité, cadre d’analyse de la relocalisation des circuits alimentaires », *Géographie, économie, société*, vol. 16, n°4, p. 455-478.
- Rallet A., Torre, A., 2004, « Proximité et localisation », *Economie rurale*, n°280, p. 25-41.
- Talbot, D., 2010, « La dimension politique dans l’approche de la proximité », *Géographie, Économie, Société*, vol. 12, n°2, p. 125-144.
- Torre A., Beuret J.-E. 2012, *Proximités territoriales*, Paris, Economica.

### **Sitographie**

- <http://www.paysans-artisans.be>
- <http://www.terroirs44.org>